



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

territoires palestiniens

Question écrite n° 108043

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la réconciliation au Caire des factions palestiniennes dont le Fatah et le Hamas. Il souhaiterait connaître sa réaction.

### Texte de la réponse

La France soutient le président Abbas dans sa démarche de réconciliation inter-palestinienne. Il ne saurait en effet y avoir de solution au conflit israélo-palestinien sans la réunification des Territoires palestiniens. C'est la raison pour laquelle la France a salué l'accord en formant le voeu qu'il puisse favoriser une relance du processus de paix. Dorénavant, les négociations de paix demeurent du seul ressort de M. Abbas en sa qualité de président du comité exécutif de l'OLP. La réconciliation peut donc être un pas en direction de la paix. Elle a, de plus, été ardemment souhaitée par la population palestinienne dans le cadre de manifestations démocratiques menées sur le modèle du « printemps arabe », ce dont il faut également tenir compte. La mise en oeuvre de l'accord conclu au Caire le 27 avril dernier, grâce à l'Egypte, et signé le 4 mai, sera déterminante. La France a demandé au président Abbas que le prochain gouvernement dispose d'une plate-forme politique claire et prévoyant l'adhésion aux principes du processus de paix, le respect des accords passés et un engagement en faveur de la non-violence. Si des clarifications suffisantes sont données sur ces différents points, la France sera disposée à travailler avec le futur gouvernement palestinien d'entente nationale. La position de la France sur le Hamas n'a pas changé : elle n'aura aucun contact avec lui tant qu'il ne respectera pas les trois conditions du quartette (renonciation à la violence, reconnaissance de l'existence d'Israël et des accords passés). Une autre priorité pour la France est la libération de Gilad Shalit, détenu depuis plus de quatre ans au mépris des principes les plus élémentaires du droit international humanitaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 108043

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 10 mai 2011, page 4661

**Réponse publiée le :** 2 août 2011, page 8370